

Séance du 14 novembre 2016

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 14 novembre 2016 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2016-11-157 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2016-11-158 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

2016-11-159 **Approbation des procès-verbaux**

Sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Jacques Martin, il est résolu que le procès-verbal du 11 octobre dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2016-11-160 **Règlement 304-2016-05 (formation de comités de sélection)**

Sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu que le règlement 304-2016-05 (*Délégation du pouvoir de former un comité de sélection*) soit et est adopté.

2016-11-161 **Règlement 305-2016-06 (Code d'éthique du lac Maskinongé et ses tributaires)**

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le règlement 305-2016-06 (*Code d'éthique du lac Maskinongé et ses tributaires*) soit et est adopté.

2016-11-162 **Cession de chemin (autorisation de signatures)**

Appuyée par Mme Manon Champigny, la proposition de M. Richard Mireault autorisant le maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de cession mentionné à la résolution 2016-09-129

2016-11-163

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu,
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année,
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires,
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux liés à la fiscalité foncière;

CONSIDÉRANT que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

Sur motion dûment proposée par Mme Jocelyne Bouchard et appuyée par M. Jacques Martin, il est résolu que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Didace demandent :

1. au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :
2. de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1er janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités(FQM).

2016-11-164

Reconnaissance de la 1^{re} édition de la Grande semaine des tout-petits

ATTENDU que le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel.

ATTENDU que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

ATTENDU qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

ATTENDU que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence.

ATTENDU qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

ATTENDU que D’Autray en forme, regroupement de 30 partenaires, travaille à joindre au bien- être de 5 500 enfants, notamment sur le territoire de nom de la municipalité, afin de développer, soutenir et promouvoir des initiatives qui favorisent le développement sain, global et équilibré des jeunes de D’Autray.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Didace s’engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1re édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

QUE la municipalité de Saint-Didace salue le travail des partenaires de D’Autray en forme afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

QUE les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la Lettre des grands à chacun des tout-petits.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis ainsi que le rapport sur les travaux effectués dans le cadre de la subvention pour l’amélioration du réseau routier.

Rapport financier du maire

Le maire présente à l’assistance le rapport exigé par l’article 965 du Code municipal. Un état des revenus et dépenses prévues pour le présent exercice, en comparaison avec l’exercice 2015 est aussi remis à chaque personne présente.

2016-11-165

Rapport sur les travaux subventionnés

Suite **au** rapport déposé sur les travaux effectués dans le cadre de la subvention pour l’amélioration du réseau routier, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route 349 pour un montant subventionné de 17 000 \$;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-11-166

Mandat au conseiller juridique de la municipalité

ATTENDU que la municipalité souhaite maintenir l’entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2016, valide pour toute l’année 2017;

ATTENDU que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu’il s’agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu’il s’agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec';
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu unanimement :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2016 pour un montant de 100,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2017.

2016-11-167

Mandat au procureur de la cour municipale

ATTENDU que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

ATTENDU que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

ATTENDU que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 500,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

2016-11-168 **Avis de motion (taxation 2017)**

M. Jacques Martin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement pour établir les taux des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2017.

2016-11-169 **Responsables de la bibliothèque**

Sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Richard Mireault, et résolu que Mmes Jocelyne Bouchard et Christiane Morin soit reconduites dans leur mandat de répondante du conseil et coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

2016-11-170 **Comptes**

Sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que la liste des factures courantes, au montant de 147 972.15 \$ soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2016-11-171 **Droit de circulation (Club motoneige Mastigouche)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le Conseil municipal accorde le droit de circulation sur le chemin des Castors ainsi que le droit de traverser la route 349.

2016-11-172 **Calendrier de conservation des Archives**

Considérant que le calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière remplit nos attentes à cet égard, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil autorise le directeur général à signer et à transmettre, au nom de la municipalité de Saint-Didace, ledit calendrier ainsi que chacune de ses modifications pour approbation.

Période de questions

2016-11-173 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21h05 sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Jacques Martin.